



Déclaration liminaire de la FSU CSA 28 mai

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CSA académique

En recherche permanente de coups d'éclats, le président de la République s'est rendu en Kanaky-Nouvelle-Calédonie, pour éteindre l'incendie que son gouvernement a lui-même allumé. Par son amateurisme, son inculture, et des méthodes brutales, le gouvernement a anéanti un long processus de décolonisation, initié par Michel Rocard, et scellé par les accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1998). Le soutien à peine voilé aux loyalistes les plus farouches a mis fin à un des fondements cardinaux de ces négociations : la neutralité de l'Etat. La Kanaky Nouvelle-Calédonie n'a pas besoin d'état d'urgence, elle a besoin, d'urgence, d'un État impartial, condition de la restauration du dialogue et de l'apaisement.

Le Gouvernement veut faire adopter dans la précipitation un projet de holding, puis de fusion de France Télévisions avec Radio France et l'Institut national de l'Audiovisuel (INA). Ce texte unit contre lui l'ensemble des organisations syndicales de l'audiovisuel public, et 5 ancien-nes ministres de la Culture. Ce projet de réforme ne garantit ni un financement pérenne, ni l'indépendance et la liberté éditoriale des sociétés concernées. Il va affaiblir pour longtemps l'audiovisuel public qui connaît aujourd'hui un succès indéniable. Cette réforme confirme la volonté du gouvernement, de détruire, par pur dogmatisme, l'ensemble du service public, ainsi que notre modèle démocratique.

La FSU condamne le projet sur l'avenir du suivi de la santé des élèves dans les écoles et EPLE, pour lequel les Yvelines font partie des 19 départements pilotes. En effet, ce projet, qui prévoit un pilotage médical sur les professions des assistantes sociales, psychologues et infirmières, représente une régression. Cette organisation ne permettrait plus aux infirmières d'être à l'écoute et au service des élèves dans l'objectif de leur réussite scolaire, en lien avec les équipes pédagogiques.

Les infirmières sont très attachées à leurs missions, à leur autonomie et expertise professionnelle (cf arrêté du du 3 novembre 2015 et circulaire du 10/11/2015) . Elles exercent des consultations infirmières à la demande des élèves eux-mêmes ou des équipes pédagogiques, ce qui représente un volet important de la prévention. Il n'est pas admissible et envisageable pour ces collègues de changer ce fonctionnement. Les élèves ont besoin et droit à des professionnels de santé à leur demande, ce qui ne serait plus possible dans ce projet.

La FSU demande que ce point soit mis à l'ordre du jour du prochain CSA académique.

La FSU **note les avancées** autour de la revalorisation des **infirmières scolaires**. Nous serons vigilant·es envers son versement sur la prochaine fiche de paye.

La FSU rappelle enfin son opposition à la généralisation de l'application LIEN dont nous avons, à plusieurs reprises, dénoncé les risques et les effets négatifs.

D'ores et déjà, les résultats des concours confirment la crise de recrutement. Dans le premier degré, la rentrée 2024 s'annonce catastrophique et promet une fois de plus de nombreuses classes sans enseignant·es. Il faudra donc supporter une année de plus le

manque de remplaçant·es et assister à la dégradation inévitable des conditions d'apprentissage de nos élèves et de travail des enseignant·es de notre académie.

La FSU tient, à l'occasion de ce CSA, à rappeler ses revendications concernant la direction d'école. Le suicide de Christine Renon a été un séisme et la lettre qu'elle a laissée a fait écho à toute la profession et bien au-delà de la fonction. Les réponses apportées sont bien loin des enjeux. La mise en place d'une autorité fonctionnelle ne correspondait en rien à la demande de la profession et n'a pas amélioré les conditions de travail des directrices et directeurs.

Ce ne sont pas les missions de direction déclinées notamment dans le référentiel métier sur la direction d'école qui épuisent nos collègues. C'est tout ce qui les empêche de les mener à bien qui dégrade leurs conditions de travail et qui mène certaines et certains jusqu'au « burn out ». C'est tout ce que les directrices et directeurs doivent gérer, souvent dans l'urgence, et qui ne relève pas de leurs prérogatives. Pour la FSU, la problématique des conditions de travail des directrices et directeurs d'école est intimement liée à la question du fonctionnement de l'école. Les directrices et directeurs ont besoin de davantage de temps de décharge pour assurer plus sereinement leurs missions.

L'histoire de ces dernières années a montré l'importance d'avoir plus d'adultes dans les écoles. La FSU demande que toutes les écoles puissent disposer de personnels non enseignants formés et bénéficiant d'un statut, permettant à tous les personnels de se recentrer sur leurs missions.

Pour finir, nous souhaiterions que la réflexion entamée lors du groupe de travail du 16 mai puisse se poursuivre, et demandons un calendrier d'autres groupes de travail sur cette question.

Malgré l'opposition unanime de la communauté éducative, le gouvernement s'obstine à vouloir imposer la mise en place du "choc des savoirs", à marche forcée. Les premières réunions sur l'organisation de la réforme, dans lesquelles les discours institutionnels démontrent l'ineptie de cette dernière et ses conséquences délétères, ne font que renforcer la colère de personnels. De même, **Le vadémécum « Mettre en place les groupes de besoins » est un condensé de mauvaise foi qui démontre à quel point le ministère est hors sol.** La recherche s'opposant globalement aux classes de niveau, l'Institution ne peut plus s'appuyer que sur une étude effectuée au Kenya, en 2011, où la réalité scolaire n'est pas comparable aux conditions d'enseignement en France. Les exemples fantaisistes qui émaillent ce manuel de bonnes pratiques montrent en outre que cette réforme est une véritable usine à gaz. Comment ne pas prendre pour une provocation des exemples de regroupements faits à partir de classes de 21 élèves ?

Le but est de faire croire que l'on peut créer des groupes sans moyens supplémentaires et ce stratagème grossier vise à masquer le choc du réel : si le groupe des élèves le plus en difficulté fonctionne à effectif réduit, ceux des autres regroupements seront pléthoriques. Mépris quand on nous dit qu'il suffirait d'utiliser, pour ne pas « stigmatiser » les élèves, les lettres ÀB, F, S pour « à besoin », « fragile » et « satisfaisant » afin de désigner les groupes de niveau...

Mépris de nos qualifications et de notre expertise quand de nombreuses injonctions remettent en cause la liberté pédagogique : préconisations de mise en commun et de standardisation de l'enseignement et des évaluations, « méthodes efficaces » à appliquer, progressions communes à respecter, co-enseignement imposé, adoption d'un matériel unique au sein d'un même niveau voire sur la totalité des années du collègue (cahier de cours, fiches, manuel labellisé, œuvres étudiées...), encouragement à

prédéfinir des traces écrites que l'ensemble des professeur-es devra faire noter, multiplication des réunions, évaluation permanente, etc. Les conséquences pour le métier seraient délétères, les enseignant-es, privé-es de toute autonomie pédagogique ayant vocation à être interchangeables et réduit-es à des tâches de mise en œuvre de séquences définies sans elles et eux. Comment ne pas faire le lien entre cette réforme et celle de la formation initiale qui aura pour conséquence une déqualification des enseignants ?

Que dire enfin du Vademecum qui recense "les questions essentielles à se poser pour mettre en place le groupes", qui donne le sentiment que l'administration doute elle-même des conséquences concrètes de cette réforme : "Quel impact sur les équipes et les services ? Quels effets sur les autres enseignements, comment veiller à l'estime de soi d'un élève, lors d'un changement de groupe vers un niveau de maîtrise inférieur ? etc. "

Perte de sens de nos métiers, perte de pouvoir d'agir du fait de la multiplication d'injonctions hiérarchiques hors de tout cadre réglementaire, infantilisation des équipes, dégradation significative des conditions d'accueil et d'apprentissages des élèves... cette gestion néolibérale de l'éducation nationale montre aujourd'hui ses effets : les démissions et les ruptures conventionnelles explosent ; les accidents de services et les arrêts maladies également. Il faut que cela cesse ! Le service public d'éducation est en plein délitement à cause de la politique menée par E. Macron et ses gouvernements.

Rassemblements et réunions publiques, actions dans les Conseils d'administration, "collèges morts", mais aussi recours devant le Conseil d'Etat : nous mobilisons sans relâche tous les outils syndicaux pour exprimer notre refus du "Choc des savoirs" et des dispositifs prévus (groupes de niveau, classes prépa 2de...). Chacun le sait : c'est aussi l'avenir de l'Ecole publique qui est en jeu.

Samedi 25 mai a été une grande journée de mobilisation pour l'École publique, fédérant de manière assez inédite la quasi-totalité des organisations syndicales, la FCPE, les trois syndicats lycéens, ainsi que l'APSES et l'ICEM, à Paris, comme dans d'autres villes. Aux côtés des parents d'élèves, les personnels ont défilé pour faire entendre ces messages clairs et unanime "non au choc des savoirs ou au choc des moyens" et « Nous ne trierons pas nos élèves ! ». Nous continuerons de les faire entendre, au mois de juin, et jusqu'à la fin de l'année, et oeuvrant par tous les moyens syndicaux, collectivement et dans chaque établissement, à mettre cette réforme en échec.